



Engrais à Libération Contrôlée

Multigreen Evolution 17.8.22

Description: Multigreen Evolution 17.8.22 est un engrais granulé comprenant des granules non enrobées et des granules enrobées d'un polymère, programmé pour libérer des substances nutritives continuellement à un taux ajusté aux exigences des plantes. Le taux de libération est en relation avec la température de sol : plus la température est élevée, plus la libération est importante et rapide. Basé sur température de sol moyenne de 21° C (70° F), le Multigreen Evolution libère des éléments fertilisants sur 8 mois. Le taux de libération est affecté seulement par la température de sol. La teneur en eau du sol, le sol pH et l'activité microbienne n' affecte pas la libération significativement.

Bénéfices :

- Une seule application permet l'apport sur plusieurs semaines
- Des manques et des excès dangereux sont évités.
- L'efficacité d'utilisation nutritive est augmentée et les pertes sont réduites au minimum.
- La contamination d'eau souterraine est des plus limitée.

Suggestions de doses d'application :

Arbustes et plantes couvre-sol		
Arbustes d'ornement	3.0 - 5.0	kg/100 m ²
Plantes couvre-sol	3.0 - 4.0	kg/100 m ²
Haies	2.0-6.0	kg/100 m ²
Arbres		
Plantations	60 à 90	g/arbre
Arbres établis	120 à 180	g/arbre
	Max. 5.2 Kg/arbre	
Bambous	4.0 à 8.0	Kg/100 m ²
Arbrisseaux sous-arbrisseaux	2.0-4.0	kg/100 m ²

Les durées de libération sont données pour une température de sol moyenne de 21° C. Si la température moyenne excède 30° C des taux de diminution de 25 % sont enregistrés. Les susdites recommandations doivent être considérées comme un guide général seulement. Avant l'exécution de ces recommandations le programme de fertilisation doit être évalué à la petite échelle.

Spécification:

Total N	17.0%
N-NH ₄	11 %
N-NO ₃	6 %
P ₂ O ₅	8.0 %
soluble citrate	7.8 %
soluble eau	7.4 %
K ₂ O	22.0%
Chlore	< 0.4 %

Les matières fertilisantes proviennent du nitrate d'ammonium, phosphate d'ammonium, nitrate de potassium.

Sacherie : 25kg

Précautions d'emploi : Ne doit pas être avalé. Tenez hors de portée des enfants. Entreposer dans conditions fraîches et sèches.



17.8.22

Fiche de données de sécurité



Section 1. Identification du produit et de la Société

1.1 Identification (Nom commun): Multigreen 17.8.22

Nom commun (utilisé sur l'étiquette) : Multigreen Evolution Plants 17.8.22

Nom commercial, synonyme : Multigreen Evolution Plants

Chemical name : N-P-K fertilizer ENGRAIS CEE NPK.

1.2 Responsable de la mise sur le marché : Duclos International,

Adresse : Avenue de la République, 34400 Lunel Viel, France

Tel. : (+)33-467-835070

Fax : (+)33-467-719051

Préparée par : Smadar Raban / Yann Oriant Date : 06/06/01

Urgence Téléphone : (+)33-0467-835070 / 33-0467-835083

Section 2. Composition/informations sur les composants :

Produit issu de mélange : Non

Composants dangereux et noms communs :

Nitrate d'ammonium 19 % n° cas 006484-54-2

Nitrate de Potassium enrobé 24.0 % n° cas: 007757-79-1

Phosphate Mono-ammonique prillé 8.0 % n° cas: 007722-76-1

Oxyde de Manganèse <1% n° cas: 001313-13-9

Oxyde de Cuivre <1% n° cas: 001317-38-0

Oxyde de Zinc <1% n° cas : 001314-13-2

Composants non dangereux > 48.9 % (Engrais granulé NPK 89.2 % + Coating 10.8 %)

Section 3. Identification des dangers :

3.1 par Inhalation : Légèrement irritant pour les voies respiratoires

3.2 par Ingestion : Légèrement toxique, l'ingestion en grande quantité peut provoquer des désordres gastriques et une intoxication aux nitrates.

3.3 par Contact : Légèrement irritant pour les yeux et la peau.

3.4 Incendie/explosion : produit comburant, non combustible, peut réagir avec des substances entraînant un risque d'incendie ou d'explosion et la formation de gaz toxiques.

Section 4. Premiers secours :

Dans tous les cas, consulter un service médical.

4.1 Contact oculaire : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau (15 minutes au minimum) en maintenant les paupières écartées.

4.2 Contact cutané : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon en ôtant au préalable les vêtements souillés.

4.3 Après inhalation : Après inhalation de produits de décomposition, emmener la victime à l'air frais, maintenir au repos et prévenir des secours médicaux.

En cas de risque de perte de conscience, installer et transporter la victime en position latérale de sécurité. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle.

4.4 Après ingestion : se rincer aussitôt la bouche, faire vomir et boire de l'eau abondamment seulement si la victime est parfaitement consciente. Secours médicaux.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies :

5.1 Produit comburant non-combustible, peut réagir avec des substances combustibles entraînant un risque d'incendie ou d'explosion et la formation de gaz toxiques.

5.2 Données physiques :

Point éclair : N/A Température d'auto inflammation : N/A Explosibilité : Néant

5.3 Moyens d'extinction en cas d'incendie à proximité : Eau, CO₂, extincteurs à mousse. Lance auto-propulsive dans le cas d'une décomposition auto-entretenue au sein d'un tas.

5.4 Procédure de lutte anti-incendie spéciale : Utilisation d'un équipement respiratoire, bottes gants et lunettes.

5.5 Dangers spécifiques : Dégagement de gaz nocifs ou toxiques possibles.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles (voir section 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement : Arrêter le déversement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Rincer les petites quantités à l'eau. Éliminer les eaux résiduelles conformément à la réglementation en vigueur.

6.3 Procédé de nettoyage/ramassage : Ramasser par un moyen mécanique (aspiration ou balayage). Recueillir le produit dans un conteneur plastique à l'abri de matières combustibles, éliminer le produit selon la législation en vigueur.

Section 7. Manipulation et stockage :

7.1 Manipulation : Éviter/limiter l'exposition et/ou le contact. Éviter le dégagement de poussières. Ne pas chauffer, ne pas mélanger avec d'autres matières (voir section 10), ni à l'eau.

7.2 Stockage : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et les cours d'eau. Maintenir à l'écart des produits combustibles. Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver à l'abri de l'humidité, à une température ne dépassant pas 45° C, à l'écart des matières incompatibles (alcalis, produits caustiques, agents oxydants et combustibles). Conserver dans son emballage d'origine.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle :

8.1 Mesures techniques recommandées : Faire les travaux en plein air ou assurer une bonne ventilation du local.

8.2 Protection individuelle : Lunettes de protection bien ajustées, gants de protection en PVC. Appareil de protection filtrant antiparticules si dégagement de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer avec des mains contaminées.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Aspect : granules brun-orangés de diamètre 2-4 mm

9.2 Odeur : nulle

9.3 pH : 6.0 à 6.5 (solution aqueuse 10 %)

9.4 Température de décomposition : 130 ° C

9.5 Pression de vapeur : < 1 mmHg à 20° C

9.6 Densité relative par rapport à l'eau : 0.885

9.7 Solubilité dans l'eau : produit soluble pour la partie starter (28 %) et insoluble pour la partie enrobée (72 %).

Section 10. Stabilité et réactivité :

10.1 Stabilité : stable à température ambiante et dans des conditions d'utilisation normales.

10.2 Dangers de réactivité : Éviter les montées en pression et l'exposition au feu, par décomposition thermique, libère des gaz toxiques (oxydes d'azote, ammoniac et acide cyanhydrique) ; réaction dangereuse avec les alcalis, acides forts et chlorates.

Section 11. Informations toxicologiques :

D'après les données actuelles, le produit ne présente pas de danger toxicologique.

Section 12. Informations écologiques :

Les nitrates présents dans le produit sont solubles dans l'eau. Lorsqu'ils ne sont pas absorbés par les végétaux, ils peuvent dans certains cas, être entraînés par les eaux de pluie vers les cours d'eau et les nappes phréatiques. Cet entraînement ne pose pas de problèmes tant que les quantités entraînées restent faibles. Cependant une trop forte concentration de nitrates dans l'eau distribuée peut la rendre impropre à la consommation.

Le produit est conçu pour une durée d'action longue et lorsqu'il est utilisé de façon appropriée, les risques de pollution de l'environnement sont réduits.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination :

Transporter vers une décharge agréée (Classe 1). Interdiction de rejet à l'égout ou dans les cours d'eau (76/464/CEE)

Section 14. Informations relatives au transport :

Produit non répertorié dans les réglementations internationales relatives au transport des matières dangereuses.

NB. Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Compte tenu d'une évolution toujours possible de la réglementation régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité.

Section 15. Information réglementaire :

Étiquetage conforme aux directives CE relatives aux engrais.

Section 16. Autres informations :

Utilisation recommandée : Engrais à usage agricole.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas, l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous son entière responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il fait.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation des produits dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.

Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit pour lesquels il est seul responsable.